

Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne



02 actualités

Aides de l'ADEME à la prévention des déchets



07 décryptage

Le « bottle to bottle » à Limay



08 bonnes pratiques

Prévention des risques infectieux

03 dossier

IVRY-PARIS XIII : LE PROJET DE VALORISATION ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE MIS EN DÉBAT PUBLIC



Vote du Grenelle 1

Adoptée le 23 juillet 2009, la loi de programmation et d'orientation du Grenelle de l'environnement comporte notamment des dispositions relatives aux déchets. Elle fixe pour objectifs de :

- ▶ **Réduire la production de déchets** de 7 % en 5 ans ;
- ▶ **augmenter le recyclage matière et organique des déchets ménagers** pour atteindre un taux de valorisation de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015 ;
- ▶ **diminuer** de 15 % d'ici 2012 **les quantités de déchets stockés et incinérés**.
- ▶ **parvenir à un taux de recyclage de 75 %** d'emballages ménagers en 2012.

La stratégie du SYCTOM est en étroite cohérence avec les objectifs du Grenelle 1 :

- ses études prévisionnelles tablent sur une diminution des ordures ménagères de 47 kg/habitant sur son périmètre d'intervention d'ici 2023 ;
- grâce au développement des centres de tri et de tri-valorisation organique, le tonnage de déchets orientés vers une filière de recyclage, matière et organique, sur son territoire devrait représenter 29% en 2014 et 54 % en 2023 ;
- avec la mise en service de ses 2 unités de tri-valorisation organique en Seine-Saint-Denis et du centre Ivry-Paris XIII, le

Syndicat pourrait réduire de 22 % ses quantités de déchets ménagers stockés et incinérés à l'horizon 2023.

Il est toutefois difficile pour le SYCTOM de s'engager sur un taux de recyclage des emballages ménagers, qui concerne les emballages mis sur le marché, c'est-à-dire un gisement qu'il ne maîtrise pas : tous les déchets d'emballages ne sont pas déposés dans les bacs de collecte sélective et tous ne sont pas recyclables. En revanche, pour les emballages qui arrivent dans ses centres de tri, ses procédés techniques permettent d'atteindre un taux de valorisation de 75 % à 90 %.

➔ **Journée Portes Ouvertes**
Le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers à Saint-Ouen ouvrira ses portes au public le dimanche 22 novembre 2009 de 10h30 à 17h00.

➔ **Le Comité syndical du SYCTOM de l'Agglomération parisienne** se réunira le mercredi 21 octobre 2009 à l'Hôtel de Ville de Paris.

BAROMÈTRE

Évolution des quantités de déchets reçus par le SYCTOM en 2009

1^{er} semestre 2009

Ordures ménagères :	↘	-3%
Collectes sélectives :	↘	-5%
Objets encombrants :	↘	-13%
Total :	↘	-4 %

Entre le 1^{er} semestre 2008 et le 1^{er} semestre 2009, les apports de déchets ménagers (ordures ménagères ; collectes sélectives et objets encombrants) dans les centres du SYCTOM ont baissé de 4%. La diminution des volumes entrants se confirme même si elle apparaît légèrement moins prononcée au 2nd trimestre qu'au 1^{er} trimestre 2009.

Qualité des entrants et valorisation organique

Le SYCTOM a organisé le 26 mai 2009 une réunion à l'attention des techniciens des communes du bassin versant du futur centre de valorisation organique à Romainville pour les informer précisément sur la composition des ordures ménagères méthanisables et compostables.

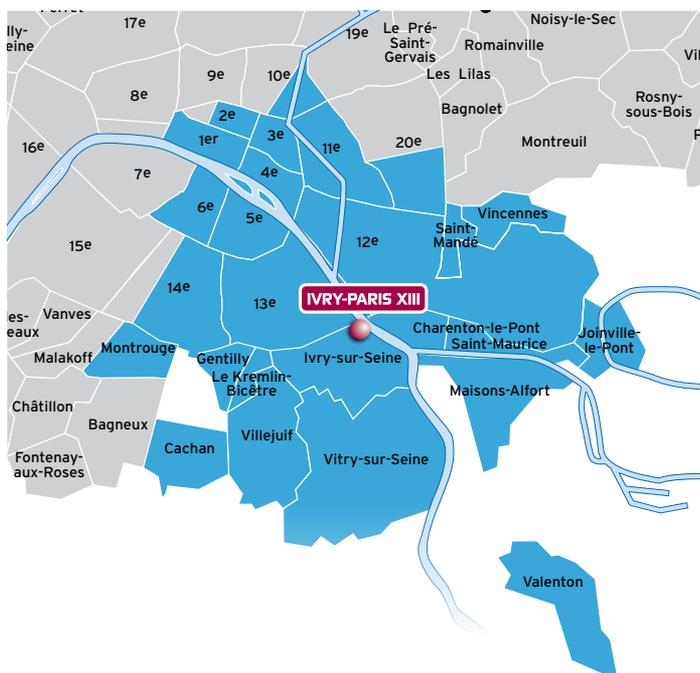
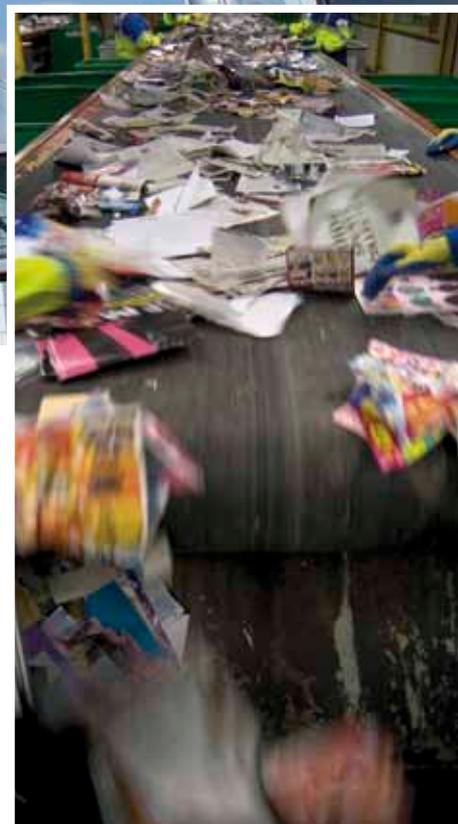
En effet, la qualité des entrants est fondamentale pour le bon fonctionnement du procédé de méthanisation autant que pour la qualité du compost. Une collecte renforcée du verre et des déchets toxiques des ménages est une nécessité pour l'améliorer et garantir un traitement en filière de recyclage dédiée.



IVRY-PARIS XIII : Le projet de valorisation organique et énergétique mis en débat public

03
dossier

Depuis le 4 septembre 2009, le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII est entré dans sa phase de débat public. Une période de dialogue de 4 mois avec les acteurs et les habitants du territoire qui s'inscrit dans le prolongement de la réflexion collective engagée dès 2003 sur l'avenir du centre, en étroite collaboration avec les villes d'Ivry-sur-Seine et de Paris. Le SYCTOM voit en ce débat démocratique l'opportunité de sensibiliser aussi largement que possible aux enjeux du service public de la gestion des déchets, à la nécessité de réduire le volume de déchets produits et de définir collectivement la juste répartition des modes de traitement mis en œuvre à Ivry-Paris XIII. Dans les 3 mois qui suivront le bilan établi par la Commission nationale du débat public, le SYCTOM définira les grandes orientations de son projet qui tiendront compte des avis exprimés lors du débat.



Le centre actuel de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII comprend un centre d'incinération avec valorisation énergétique, un centre de tri des collectes sélectives et une déchetterie. Construit en 1969, il arrive en fin d'exploitation. Il est prévu de le transformer en centre de valorisation organique et énergétique, avec des équipements de tri mécanique, de méthanisation et de compostage d'une part, et une unité d'incinération d'autre part, pour une capacité totale de traitement de 600 000 tonnes. Le centre de tri des collectes sélectives sera relocalisé dans le XII^e arrondissement, dans le

cadre d'une opération d'aménagement de la Ville de Paris, et la déchetterie, reconstruite par la commune d'Ivry-sur-Seine dans un autre quartier. Le projet a pour objectif d'anticiper la nécessaire réduction des déchets, en diminuant de 20 % les capacités de traitement du site, et de diversifier les modes de traitement, en réduisant la quantité de déchets incinérés de 50 % environ.

Répondre aux besoins de traitement

À l'horizon 2023, la production de déchets ménagers dans le bassin versant d'Ivry-Paris XIII que le SYCTOM devra continuer

suite page 5 >>>



François DAGNAUD,
Président du SYCTOM
de l'Agglomération
parisienne

Les 5 grands enjeux du projet :

« Le projet de transformation du centre de traitement actuel des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII est porteur de grands enjeux collectifs :

- 1** Nous permettre d'assurer notre mission de service public et d'écartier le risque d'insuffisances de capacités de traitement, afin d'éviter d'avoir à exporter des déchets hors de notre territoire ;
- 2** Anticiper et participer à la nécessaire réduction des déchets, avec un signal fort : réduire de 20% les capacités de traitement du futur centre ;
- 3** Poursuivre notre objectif d'indépendance du service public, afin de ne pas dépendre des disponibilités ni des coûts des prestataires extérieurs et de conserver la maîtrise de nos choix, notamment pour la qualité environnementale du traitement ;
- 4** Valoriser toujours mieux pour faire de nos poubelles un gisement de ressources, en adaptant le mode de traitement à la nature du déchet ;
- 5** Réduire l'empreinte écologique du traitement des déchets.

Ce projet, sans équivalent, peut nous aider à faire passer le message que le traitement des déchets peut et doit être un acteur majeur de la ville durable de demain. »

6 ans de concertation et d'études

Le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII est le fruit d'une réflexion collective engagée avec les collectivités et les populations concernées, en particulier la ville d'Ivry-sur-Seine, les Ivryens et la ville de Paris.

Nourris par plusieurs études techniques, les débats ont montré l'intérêt porté à la réduction des capacités de traitement ainsi qu'à la recherche de solutions exemplaires sur le plan environnemental. C'est au regard des positions exprimées lors de ces débats que 3 études de faisabilité ont été réalisées. Toutes ont montré que le projet est réalisable tant du point de vue technique que de l'intégration urbaine et architecturale et du respect de l'environnement.



Images de synthèse extraites des trois études de faisabilité



CALENDRIER ET THÈMES DES RÉUNIONS DU DÉBAT PUBLIC

22 septembre 2009
RÉUNION D'OUVERTURE

Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII ?

1^{er} octobre 2009

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

7 octobre 2009

Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

13 octobre 2009

La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

5 novembre 2009

Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?

12 novembre 2009

Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry-Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?

16 novembre 2009

Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?

25 novembre 2009

Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?

14 décembre 2009

RÉUNION DE CLÔTURE. Les principaux enseignements du débat public

VISITES DU CENTRE IVRY-PARIS XIII

Le samedi 17 octobre à 10h30

Le vendredi 6 novembre à 15h00

Le mercredi 9 décembre à 10h00

Pour plus de détails sur les réunions publiques et les visites du centre, rendez-vous sur : www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

INTERVIEW



Philippe Marzolf,
Président, vice-président
de la CNDP, éco-conseiller
de formation

« Indépendante et neutre, la Commission particulière du débat public a pour mission de faciliter le dialogue. »

Président de la Commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet de centre de traitement des déchets à Ivry-Paris XIII et vice-président de la Commission nationale du débat public (CNDP), Philippe Marzolf souligne qu'un débat public offre à chacun la possibilité de participer à la décision finale.

Pourquoi un débat public sur la transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ?

« S'agissant d'un investissement supérieur à 300 millions €, le maître d'ouvrage était tenu de saisir la CNDP, conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, pour savoir si son projet devait faire l'objet d'un débat public. Autorité administrative indépendante, la CNDP a décidé qu'un débat public s'imposait au regard de l'enjeu socio-économique du projet, de son intérêt national et de son impact environnemental et territorial. Enfin, l'ampleur du projet nécessitait que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration. »

Quels sont les objectifs du débat ?

« Le débat public porte sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet. Il a pour objet d'informer la population, de lui permettre de s'exprimer et d'éclairer le maître d'ouvrage par de nouveaux éléments d'apprécia-

tion. Le SYCTOM réfléchit depuis longtemps à son projet, il a fait réaliser trois études de faisabilité. C'est donc le bon moment pour poser des questions, faire part de son point de vue, débattre de solutions. C'est à l'aune des opinions exprimées lors du débat que le maître d'ouvrage prendra sa décision quant aux suites qu'il compte donner au projet. »

Quel est le rôle de la CPDP ?

« La CNDP a confié l'organisation du débat public sur le projet de centre Ivry-Paris XIII à une commission particulière. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter le dialogue entre le maître d'ouvrage d'une part, les acteurs et le grand public d'autre part. Indépendante et neutre, la CPDP ne se prononce pas sur le fond du projet et ne donne aucun avis. À la fin du débat, elle fait un compte-rendu des opinions exprimées et en tire les enseignements. »

Comment s'organise un débat public ?

« L'organisation du débat obéit à trois principes : la transparence - toute l'information sur le projet doit être accessible et compréhensible -, l'équivalence - toute personne peut s'exprimer - et l'argumentation - il est essentiel que chaque prise de position soit assortie d'explications pour favoriser la richesse et la clarté du débat. Sur le fond, le débat a été structuré en concertation avec les acteurs et le maître d'ouvrage ainsi qu'avec le grand public - sur Internet, il était possible de

proposer des thèmes de discussion. Nous avons rencontré individuellement les acteurs - les maires des communes et arrondissements concernés par le projet, les associations, les services de l'Etat, les organismes socio-économiques - pour connaître les questions qu'ils souhaitaient voir aborder. Nous les avons réunis le 9 juillet pour leur soumettre les modalités d'organisation du débat. Nous avons travaillé avec le maître d'ouvrage afin que son dossier d'information soit complet, pédagogique et objectif. Nous nous sommes aussi appuyés sur les instances de démocratie participative - conseils de quartiers, centres socio-culturels... - pour leur proposer d'organiser des réunions publiques sur le projet. »

Quels sont les moyens de s'informer et de s'exprimer ?

« Ils sont nombreux et variés afin que le plus grand nombre puisse participer au débat. Le Journal du débat et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des foyers concernés. Neuf réunions publiques sont prévues (cf. page 4). Sur le site www.debatpublic-tdip.org, il est possible de contribuer au blog, de poser des questions et d'obtenir des réponses, de regarder la réunion d'ouverture, etc. Des contributions écrites peuvent aussi être apportées, qui seront reprises sur le site Internet ou imprimées sous la forme de cahier d'acteur. Des visites du site sont organisées. Un outil pédagogique a été développé à destination des scolaires. »

Comment est constituée la CPDP ?

« Outre son Président - également vice-Président de la Commission nationale du débat public, nommé pour 5 ans en 2008 par décret du Président de la République - la CPDP est constituée de 4 membres, nommés par la CNDP sur ma proposition. Ils sont indemnisés par la CNDP alors que les autres frais du débat public sont pris en charge par le maître d'ouvrage. La Commission ne donnant pas d'avis, j'ai réuni, non des experts du traitement des déchets, mais des personnes qui ont des sensibilités et des ouvertures différentes (cf. encadré). »

Comment concevez-vous votre rôle de président de la CPDP ?

« J'anime la CPDP ainsi que les réunions publiques. Mon rôle est d'impulser la dynamique du dialogue et de faciliter les débats. »

La Commission particulière du débat public

Philippe Marzolf

Président, vice-président de la CNDP, éco-conseiller de formation

Anne-Laure Bedu

Consultante indépendante dans le domaine du développement durable

Alain Marabout

Avocat au barreau de Paris retraité, ancien élu local

Laurence Monnoyer-Smith

Professeur spécialiste des technologies de l'information et de la communication appliquées au débat public à l'Université de technologie de Compiègne

Jean-Paul Puyfaucher

Ingénieur des travaux publics retraité, Commissaire enquêteur.



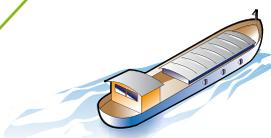
décryptage

Le « bottle to bottle » à Limay

Située dans l'enceinte du Port autonome de Paris à Limay (78) et inaugurée le 23 juin 2009, l'usine de recyclage des bouteilles en PET de France Plastiques Recyclage produit des granulés de PET (Polyéthylène Téréphtalate) destinés à la fabrication de bouteilles ou d'autres produits en contact direct avec des aliments ou des boissons. Une référence mondiale qui permettra d'économiser 25 % à 50 % de PET vierge dans la fabrication de bouteilles et qui s'inscrit dans les objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement en matière de recyclage des emballages. La création du site par la filiale de SITA France et de PAPREC répond à l'une des préoccupations du SYCTOM qui souhaitait de longue date disposer d'une filière de valorisation des bouteilles en PET en Ile-de-France. C'est par voie fluviale que le Syndicat y acheminera ses flaconnages plastiques, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. ■

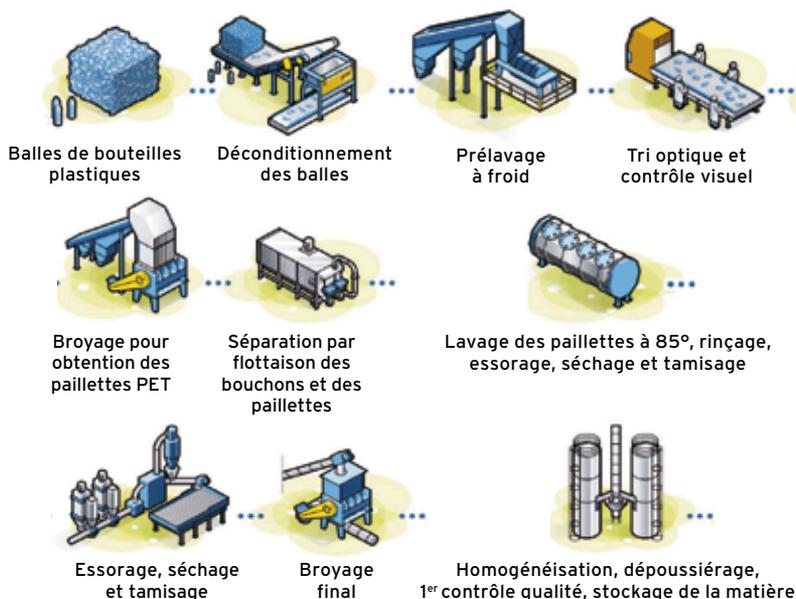


Schéma de la ligne de recyclage des bouteilles en plastique

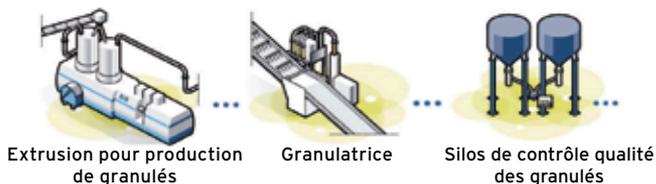


Le transport fluvial est privilégié pour une partie des matières plastiques entrantes, notamment pour les flux en provenance du territoire du SYCTOM, chargées au port de Gennevilliers. Sur les 40 000 tonnes de PET traitées à l'année, 5 000 à 10 000 tonnes seront transportées par voie d'eau, soit l'équivalent de 300 à 600 camions.

ÉTAPE 1 Transformation des balles de bouteilles plastique

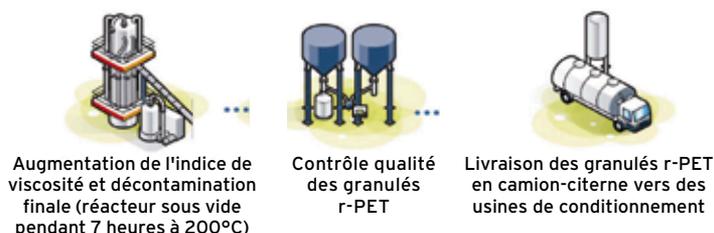


ÉTAPE 2 Transformation des paillettes PET en granulés



ÉTAPE 3 Purification des granulés pour de nouvelles applications alimentaires

Cristallisation et polycondensation en réacteur sous vide des granulés de PET. Les granulés sont purifiés afin d'être adaptés à de nouvelles applications alimentaires. Leur viscosité est également augmentée pour améliorer leurs performances mécaniques.



© DR France Plastiques Recyclage

Prévention des risques infectieux

La mairie de Vincennes a mis en place un système de collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) des particuliers avec l'appui des 19 pharmacies implantées dans la commune et en recourant aux services de la société Démétis. Un dispositif qui anticipe l'application du Grenelle 2, lequel prévoit l'extension de la responsabilité élargie du producteur aux DASRI.

Depuis avril 2008, les pharmacies vincenneses remettent gratuitement aux personnes qui ont besoin de piqûres pour leurs soins médicaux (contre le diabète, l'hépatite, la stérilité...) une boîte jaune destinée aux seringues usagées. Cette boîte leur est donnée en même temps qu'ils achètent leur traitement. Quand elle est pleine - au bout de 3 mois au minimum -, ils la déposent dans une borne automatisée située au centre de la ville.

Confidentialité et traçabilité

« La collecte et le traitement des DASRI sont soumis à deux obligations : la traçabilité du déchet et le respect du secret médical » explique Alain Mourin, directeur du centre technique municipal. « Nous n'entrons pas en contact direct avec les personnes. Il revient aux pharmaciens d'expliquer à leurs clients la façon de procéder. La société Démétis, que nous avons retenue au terme d'une consultation, four-

nit à cet effet un dépliant d'information. Pour garantir la traçabilité du déchet et l'anonymat du déposant, les boîtes jaunes sont munies d'un code barre, qui commande l'ouverture de la borne d'apport volontaire - laquelle délivre un bon de prise en charge justifiant du dépôt. »

Toutes les pharmacies

Les services techniques municipaux ont démarché les 19 pharmacies de la ville pour leur expliquer le fonctionnement

du système. À ce jour, toutes ont répondu à l'appel. Une convention a été signée avec chacune d'elles. La mairie les contacte une fois par trimestre pour les réapprovisionner en boîtes. « Nous louons la borne à notre prestataire, poursuit Alain Mourin. À charge pour lui de la vider, tous les 15 jours, et de traiter les déchets. Nous lui achetons aussi les boîtes, à un prix qui couvre l'enlèvement et le traitement. » Au total, le service revient à 10 000 € par an environ, sur la base de 340 personnes susceptibles d'utiliser ce service - estimation réalisée par application du ratio de 0,7 % à la population vincennesoise qui avoisine 48 000 habitants. Sur les 3 trimestres 2008, la mairie a enregistré 16 dépôts, et sur les 8 premiers mois de 2009, 116 dépôts.

Les points clés de la collecte des DASRI

- Démarchage individuel des pharmacies par les services municipaux pour mettre en place le système.
- Signature d'une convention avec les pharmacies.
- Traçabilité des déchets.
- Respect du secret médical.
- Information des utilisateurs.



Sécurisé, le point d'apport volontaire est placé à un point central de la ville mais dans un endroit relativement discret.

Un temps de mise en route

Un message a dû être ajouté sur la borne pour prévenir les utilisateurs que celle-ci met un certain temps à s'ouvrir après la lecture du code barre. En passant plusieurs fois de suite la boîte devant le lecteur de code barre, les plus impatientes bloquent l'ouverture de la trappe et finissent par déposer leurs DASRI au pied de la borne... Les services municipaux remédient à la situation en récupérant ces déchets et en les isolant dans un conteneur spécifique. L'affichage semble avoir produit son effet. Mais un temps supplémentaire d'adaptation est sans doute nécessaire avant d'atteindre l'optimum. ■